

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2014

Président : M. SUDRE Patrick

Secrétaire de séance : Mr DAUBAN Jean-François

Présents : Mmes BONZOM, LONCAN, ROCHE

Mrs SUDRE, DAUBAN, DENAT, FERNANDEZ, SALLES

Absents excusés : Mme FORT, Mrs DULION, GIMENEZ

Ouverture de la séance à 11h

Elections des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire explique que suite à la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs, le conseil municipal est invité à élire un délégué et trois suppléants éventuels qui seront amenés à participer au renouvellement des sénateurs à la Préfecture le 28 septembre 2014.

Après le vote, ont été désignés :

*délégué : Patrick SUDRE 8 voix sur 8

*1^{er} suppléant : Yves SALLES 8 voix sur 8

*2^{ème} suppléante : Françoise BONZOM 8 voix sur 8

*3^{ème} suppléante : Cécile LONCAN 8 voix sur 8

Transfert de la compétence PLU à la 3CSM :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer quant au renouvellement automatique de la compétence PLU à la 3CSM, sachant que si au moins 25% des communes s'y opposent ce transfert ne se réalisera pas.

Après délibéré, le conseil municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU à la 3CSM et demande un vote de cette dernière sur le sujet.

Renouvellement de la convention de médecine préventive avec le CDG :

La convention de médecine préventive des employés communaux étant arrivée à échéance, il est nécessaire de la renouveler auprès du Centre de Gestion afin d'assurer la santé du personnel. Un forfait annuel sera demandé à la commune et les visites médicales auront lieu tous les deux ans.

Après délibéré, le conseil municipal décide de renouveler ladite convention auprès du CDG et autorise monsieur le maire à la signer.

Location de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire explique qu'il est utile de revoir le montant de la location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal fixe les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

- prêt gratuit pour les associations de Castillon
- location pour les habitants de la commune à 35 euros en période estivale et 50 euros en hiver, sachant que la période d'utilisation du chauffage va du 1^{er} novembre au 30 avril
- location à 150 euros pour les personnes extérieures à la commune.

Il rappelle que pour toute location, il sera exigé une assurance de responsabilité civile pour occupation de salle des fêtes.

Divers :

***Journée des personnes de plus de 60 ans** : le conseil municipal envisage d'organiser en fin d'année une journée pour les aînés et donc supprime la participation communale au repas de la fête de Saint-Roch.

***Chorale** : suite au succès de la première réunion du 13 juin, les participants ont décidé de se réunir régulièrement le jeudi soir à compter du 3 juillet prochain.

***Appartement Saint-Roch** : Mr Joncour laissant le loyer au 1^{er} juillet, il a été demandé un devis pour refaire les menuiseries côté Nord avant de remettre un locataire dans les locaux.

***Affaire CANONET** : Le 4 juin, le tribunal a donné raison aux plaignants et le Préfet a 15 jours pour faire appel ; la commune sera remboursée par l'assurance 475 euros sur une facture de 1800 euros.

***Commission communication** : elle se réunira sous peu afin de pouvoir faire paraître la lettre communale courant juillet.

Signé le secrétaire de séance,

J.F DAUBAN